**DEMARCHE OTM – R – Le recrutement et le suivi des doctorants**

**Préambule**

Cette note vise le recrutement et le suivi des doctorants pour lesquels INRAE cofinance la thèse. Dans ce cas, les départements en assurent le co-financement pour moitié. Le financement de l’autre moitié du salaire est assurée par des partenaires extérieurs (ex : ADEME – Régions – contrats européens, ANR, ministères…).

La grille OTM – R n’a volontairement pas été utilisée pour cette population.

**Les principales étapes et les acteurs impliqués dans le recrutement et le suivi des doctorantes et des doctorants**

**Côté INRAE**…

Chaque année, les départements de recherche d’INRAE sollicitent les unités qui leur sont rattachées afin de connaître leurs propositions de sujets de thèse. En réponse, les unités font remonter leurs propositions auxquelles elles associent, dans certains cas, le profil du candidat ou de la candidate qu’elles ont préalablement identifié pour réaliser cette thèse (curriculum vitae – parcours de formation – expérience…). Dans le même temps, les unités enregistrent les sujets de thèse dans une base de données dédiée. Cette base de données, gérée par la DESSE, est accessible à l’ensemble des départements.

A réception de l’ensemble des propositions de thèses, les départements réalisent une sélection au regard de leurs priorités scientifiques. Pour ce faire, certains départements sollicitent l’avis de leur conseil scientifique. Une fois la sélection des sujets effectuée, les départements en informent alors les unités.

Dans le cas où les unités n’ont pas préalablement identifié de candidat ou de candidate susceptible de réaliser la thèse, il leur appartient alors de diffuser cette offre de thèse le plus largement possible auprès de leurs réseaux. Euraxess est notamment l’un des moyens de diffusion utilisés. Dans le même temps, elles se doivent de trouver le partenaire directement intéressé qui assurera le co-financement de la thèse.

**Côté Ecoles doctorales**…

Les unités soumettent ensuite à l’école doctorale à laquelle elles sont affiliées le sujet de thèse dont elles souhaitent assurer l’encadrement ainsi que le profil de la candidate ou du candidat lorsqu’il est identifié. L’école doctorale choisit ou non de soutenir le projet proposé. L’école doctorale s’assure notamment que les conditions scientifiques, matérielles et financières sont réunies pour garantir le bon déroulement des travaux de recherche.

Dans le cas où le projet est accepté, l’école doctorale est alors décisionnaire dans le choix de la candidate ou du candidat. Qu’il y ait ou non une candidate ou un candidat préalablement identifié, elle procède également à la publication de l’offre et réalise toutes les étapes de sélection des candidats et des candidates et ce, quelle que soit l’origine du financement de la thèse.

*Le rôle des écoles doctorales*

Chaque unité de recherche d’INRAE est affiliée à une école doctorale. Les écoles doctorales rassemblent des équipes de recherche reconnues autour d’un projet de formation. Elles offrent aux étudiants et aux étudiantes des formations utiles à la conduite de leur projet de recherche et à l’élaboration de leur projet professionnel.

Elles assurent également un suivi de leur insertion professionnelle. Tout.e étudiant.e souhaitant conduire une thèse doit donc être inscrit.e dans une école doctorale.

Toutes les parties prenantes (le directeur ou la directrice de thèse, la doctorante ou le doctorant, la directrice ou le directeur de l’école doctorale et la directrice ou le directeur du laboratoire d’accueil) signent une charte des thèses qui établit les droits et devoirs de chacune et de chacun.

**Le suivi des doctorants**

Le suivi des doctorantes et des doctorants est assuré par un comité de thèse qui se réunit trois fois au cours de la thèse : une fois au démarrage, une fois au cours de la 2ème année et une fois au début de la 3ème année afin d’accompagner la doctorante ou le doctorant et de les guider, les conseiller dans l’orientation et l’avancée de leur recherche. Dans le même temps, les doctorantes et les doctorants bénéficient d’un accompagnement émanant de l’école doctorale au sein de laquelle elles et ils sont inscrits.

- - - - - - - -